

Image not found or type unknown



Annulation d'un compromis de vente

Par **hay**, le **14/04/2008** à **18:51**

bonsoir

ai signé un compromis de vente immobilier dans une agence, je découvre que la maison est moins chère dans une autre agence.

puis je résilier le compromis de vente dans la première agence et signer un autre compromis de vente dans la deuxième agence pour le même bien.

merci